



Expérimentation du retour de la consigne des bouteilles de vin en Côte-d'Or

Cadre de restitution : Plan Territorial de Prévention

CARTE D'IDENTITÉ DE L'ACTEUR ET SON TERRITOIRE

Conseil Départemental de Côte d'Or

53 bis rue de la Préfecture
BP 1601
<http://www.ecotidiens21.fr>



JAN
Frédéric
Bourgogne-Franche-Comté
frederic.jan@ademe.fr

Mots-clés: Espace privé HOTELLERIE RESTAURATION, , ENTREPRISE, REEMPLOI, EMBALLAGE,

CONTEXTE

Description du contexte de l'action:

La Côte-d'Or est un grand département viticole avec environ un **millier de viticulteurs** sur la zone viticole entre Marsannay-la-Côte et Santenay.

De manière emblématique, le Conseil Général de la Côte-d'Or a souhaité s'intéresser à la faisabilité du retour de la consigne des bouteilles de vin.

En effet, à une échelle locale (environ 260 km), le bilan environnemental du lavage des bouteilles est positif par rapport au recyclage du verre des bouteilles cassées.

Dans un sondage de septembre 2012, **85 % des Côte-d'Oriens** se disent favorables au retour de la consigne des emballages.

OBJECTIFS ET RÉSULTATS

Objectifs généraux:

- Mener une étude sur la faisabilité du retour de la consigne des bouteilles de vin en Côte-d'Or
- Mettre en place une expérimentation avec des acteurs motivé

Résultats quantitatifs:

- A ce jour, 5 viticulteurs prêts à expérimenter la démarche

- Recherche en cours pour trouver des restaurateurs volontaires

Résultats qualitatifs :

- Avec une entreprise de lavage de bouteilles présente sur le territoire côte-d'orien et la possibilité de recourir à des étiquettes à colle soluble, le retour de la consigne des bouteilles de vin est techniquement possible
- Intérêt des élus du Conseil Général pour cette démarche : mobilisation lors d'une visite de l'entreprise de lavage de bouteilles

MISE EN OEUVRE

Planning:

- **Mars 2013** : lancement d'une étude sur la faisabilité du retour de la consigne des bouteilles de vin sur la côte viticole - Étude réalisée par les associations Pirouette Cacahuète et Ecoscience Provence
- **Novembre 2013** : intervention dans une réunion d'assemblée générale de la Confédération des Appellations et des Vignerons de Bourgogne pour présenter les premiers résultats de l'étude - Mauvais accueil du concept par les viticulteurs présents
- **Janvier 2014** : journée départementale sur le retour de la consigne des bouteilles de vin avec visite de l'entreprise locale de lavage de bouteilles et groupe de travail avec les viticulteurs intéressés - Peu de viticulteurs présents
- **Février 2014** : lancement d'une phase de recrutement intensive de viticulteurs volontaires pour l'expérimentation - Les appels téléphoniques ciblés sont plus efficaces que les grandes réunions
- **Juin 2014** : rendu de l'étude technique
- **Janvier 2015** : feu vert des élus pour un travail de mise en pratique - Contact des viticulteurs

Année principale de réalisation:

2012

Moyens humains :

- Animatrice du PDP : 180 h
- Équipe projet du Conseil Général : 30 h

Moyens financiers :

- Étude sur le retour de la consigne des bouteilles de vin + recrutement des volontaires : 22 500 €

Moyens techniques :

-

Partenaires mobilisés :

- Confédération des Appellations et des Vignerons de Bourgogne

VALORISATION

Facteurs de réussite :

Cette démarche est reproductible sur tout territoire qui a une production et une consommation locales de vin.

Difficultés rencontrées :

Le travail est réalisé à l'échelle départementale, contrairement aux expérimentations menées dans d'autres territoires viticoles.

Recommandations éventuelles:

Le retour de la consigne des bouteilles de vin a une connotation passéiste pour certains viticulteurs, au contraire des consommateurs. Il est nécessaire de mettre en avant tous les avantages de la consigne pour la profession (économies sur l'achat de bouteilles, fidélisation de la clientèle).



Type de programme :
Plan Territorial de Prévention

DÉCOUVRIR L'ACTEUR SUR SINOE ®



[Découvrir](#)



Dernière actualisation de la fiche : **mai 2015**

Fiche action réalisée sur le site : www.optigede.ademe.fr

Les actions de cette fiche ont été établies sous la responsabilité de son auteur.